






EXPÉRIENCE – FICHE N°4




Création d'une association foncière pastorale libre pour compenser des pertes de foncier

AFP du vallon des Aubaniers Commune de Castellane

-  **Mobiliser du foncier agricole**
-  **Eviter la déprise agricole**
-  **Maintenir les exploitations sur le territoire**

Origine de la démarche

A l'origine de la démarche, le Parc Naturel Régional du Verdon, sensible au maintien des espaces pastoraux sur son territoire initie des études de mobilisation du foncier pastoral, dans le cadre du projet Opération Grand Site des Gorges du Verdon. Il s'agit de



-  mener des actions d'animation foncière pour sécuriser le foncier,
-  mettre en place des pratiques pastorales et sylvo-pastorales adaptées à partir de diagnostics pastoraux et écologiques,
-  préconiser, si besoin, des opérations de remise en valeur des sites identifiés et/ou de mode de gestion complémentaires à l'élevage.

Cette démarche est conduite sur six communes et onze sites intéressants à remettre en valeur sont identifiés.

Le PNR du Verdon confie ensuite au CERPAM et à l'ADASEA (aujourd'hui Chambre d'Agriculture) en 2007/2008 la conduite de l'animation foncière et de la mise en place des actions de maîtrise foncière, de diagnostics pastoraux et de maîtrise d'ouvrage sur les sites sur lesquels une dynamique s'est mise en place.



Objectifs

-  Réaliser une animation foncière et créer une structure juridique adaptée pour pouvoir mener à bien l'ouverture du milieu et la mise à disposition conventionnée à un éleveur.
-  Reconquérir des espaces pastoraux en déprise pour conforter une exploitation en place menacée par la pression urbaine et touristique.



Acteurs et partenaires

- Organismes agricoles (Chambre d'Agriculture 04 et CERPAM) et forestiers (CRPF, ONF)
- Parc Naturel Régional du Verdon – Financeur de l'opération
- Un éleveur local identifié et intéressé par l'utilisation du site
- Les propriétaires fonciers qui constitueront l'Association Foncière Pastorale

Résultats – Mise en œuvre

La remise en valeur d'un ancien site pastoral – Le vallon des Aubaniers à Castellane :

- Un site non utilisé depuis de nombreuses années mais qui présente un intérêt pour l'éleveur dont le siège d'exploitation est à proximité du site et qui souhaite pouvoir conforter ses parcours de proximité suite à des pertes de foncier.
- Une situation foncière du site complexe. La partie haute est propriété de l'Etat et gérée par l'ONF. La partie basse est répartie entre 4 propriétaires. Certains propriétaires ne sont pas identifiés au démarrage du projet.
- Le projet d'amélioration du site, en lien avec l'ONF sur la partie haute, prévoit des travaux relativement lourds de réouverture du milieu et d'éclaircies forestières. Un travail en partenariat avec le CRPF a permis de mettre en place des «codes de bonnes pratiques sylvicoles» avec les propriétaires.
- Le souhait de remettre en valeur ces terrains a conduit rapidement les partenaires à s'orienter vers la création d'une association de propriétaires sous la forme d'une Association Foncière Pastorale libre.

En effet, cette forme d'association permet d'organiser en commun la gestion des parcelles après adhésion librement consentie de la part des propriétaires. Elle permet également de solliciter les financements existants dans le domaine du pastoralisme qui nécessitent une gestion collective de la ressource pastorale.



Les grandes étapes du projet

- Réunions d'informations avec les propriétaires : explication de la démarche, information sur le statut des AFP, mise en place des statuts et du règlement intérieur de l'association.
Création de «l'AFP libre du Vallon des Aubaniers» le 20 novembre 2008
- Dépôt d'une demande de subvention au titre des travaux pour l'amélioration pastorale – Réalisation des travaux en 2009.
- Signature d'une convention de pâturage avec l'éleveur lui permettant d'exploiter cette nouvelle ressource pastorale.




Les travaux pastoraux réalisés sur le site des Aubaniers dans le cadre de la mesure 323c du PDRH




- Coupe sélective et retrait des arbres en fond de vallon et en rive droite du ravin de Cheiron en laissant une densité d'arbre de 400 à 600 tiges par hectare maximum. Le bois pourra être valorisé pour la fabrication de plaquettes bois de chauffage.
- Coupe sélective paysagère en rive gauche où la densité est beaucoup plus faible en laissant les feuillus et les plus beaux pins.
- Broyage pastoral pour éliminer les rémanents de coupe de pins, ainsi que les genévriers et autres arbustes des sous-bois. Il permettra une meilleure circulation du troupeau dans ces secteurs, qui pourront alors valoriser la ressource pastorale favorisée par les éclaircies de bois.
- Sur le versant en adret, aucune opération à prévoir du fait des risques d'érosion importants et de la faible densité des bois.
- Dans le fond du vallon, correspondant au lit du torrent, maintien des arbres en place pour limiter les risques de fortes érosions en cas de crues.

Les points forts de la démarche – les limites



Les difficultés rencontrées

-  Le contact avec des propriétaires n'habitant pas sur place et ayant une méconnaissance des enjeux agricoles.


Les conditions de reproductibilité

-  Une collectivité ou des propriétaires prêts à mettre à disposition du foncier peu ou sous exploité.
-  L'identification d'un ou de plusieurs éleveurs locaux intéressés pour l'utilisation du secteur.
-  L'absence de pression foncière non agricole sur le secteur identifié.

Les limites du projet pour une reproduction de cette action

-  Besoins en termes d'animation foncière importants auprès des propriétaires lorsque le foncier est très morcelé.
-  Adhésion libre des propriétaires à l'AFP – En cas d'unités plus importantes et en grande partie maîtrisée par une collectivité, une AFP Autorisée pourra être mise en place.

Les facilitateurs à mettre en place

-  Des partenariats entre les différents organismes techniques pour passer de la phase d'identification du projet, à la création de l'AFP et à la réalisation des travaux pastoraux rapidement.

Référents – Contacts

Référents techniques :

Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence
Sabine Hauser – Chargée de Mission Foncier

CERPAM 04 – Sylvain Golé

DDT04 – Service économie agricole

Réalisation et contacts

CERPAM 04

Chambre d'Agriculture, 66 Boulevard Gassendi
04000 DIGNE LES BAINS – Tél. 04 92 30 57 64
E-mail : dbaron@cerpam.fr / sgole@cerpam.fr

Parc Naturel Régional du Verdon

Mission Agriculture
Domaine de Valx 04360 Moustiers Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00 E-mail : info@parcduverdon.fr

Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence

66, boulevard Gassendi – BP 117 – 04004 Digne-les-bains cedex
Tél. 04 92 30 57 57 – Fax : 04 92 32 10 12
Site internet : www.agriculture04.fr